



Les Monographies du CIHEAM

Edition 2008

LIBAN

**L'agriculture, l'agro-alimentaire, la pêche
et le développement rural**

Salem Darwish

Faculté d'agronomie, Université libanaise, Beyrouth

Cette monographie sur le Liban a été réalisée pour le CIHEAM, dans une double optique :

- ❖ Premièrement, la réalisation d'un numéro spécial de la revue Options Méditerranéennes (Série B, n°61), paru en mai 2008 et dont la coordination a été assurée par le Pr. Mahmoud Allaya (CIHEAM-IAM Montpellier).

- ❖ Deuxièmement, l'actualisation des analyses par pays membre du CIHEAM afin de mettre à disposition ces monographies sur le site Internet du CIHEAM et son Observatoire des agricultures méditerranéennes.

www.ciheam.org

Les opinions, les données et les faits exposés dans cette monographie sont sous la responsabilité des auteurs et n'engagent ni le CIHEAM, ni ses pays membres.

L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural au Liban

Salem Darwich

Faculté d'Agronomie, Université Libanaise, Beyrouth (Liban)

Malgré une régression relative depuis une trentaine d'années, l'agriculture libanaise représente encore un secteur significatif pour l'économie du pays. Cependant, compte tenu de ses rendements minimes et des risques climatiques, l'agriculture libanaise est délaissée, les pouvoirs publics préférant s'occuper en priorité du développement du secteur des services, plus dynamique et rentable. Ainsi, le secteur agricole s'est développé grâce aux seules initiatives privées (recherche de financement, de matériel, écoulement de la production, etc.), l'investissement des pouvoirs publics étant quasi nul. La faiblesse du budget du Ministère de l'Agriculture (moins de 1 % du budget général) limite sévèrement les actions de développement même si les moyens financiers ne constituent pas l'unique raison de l'inertie administrative ambiante. Elle reste cependant loin de satisfaire les besoins du pays, puisque la facture alimentaire s'élève à 19% des importations du pays, dont la balance commerciale est considérablement déficitaire (avec 20% du déficit redevable au commerce des produits agricoles et agroalimentaires), alors que les pays du Golfe restent la première destination de ces exportations. Cependant, avec l'aide des organisations internationales, plusieurs projets de politique agricole et de développement rural ont été mis en place ; à l'heure actuelle, il ne manque que leur application.

Mots-clés :

Agriculture, consommation alimentaire, politiques de développement agricole et rural.

I – L'agriculture dans l'économie du pays¹

Le secteur agricole est à l'origine de 13 % du produit intérieur brut (PIB) du Liban, et emploie 13 % de la population active du pays. Environ 70 % de la demande libanaise de produits alimentaires sont couverts par des importations ; la quantité et la diversité des produits alimentaires importés sont impressionnantes lorsque l'on tient compte de la taille de l'économie libanaise. Le secteur agricole libanais pourrait devenir l'un des plus productifs de la région, mais il est sous-développé et mal géré. Seulement 55 % des terres arables sont exploitées, souvent de façon inefficace et préjudiciable.

La valeur ajoutée dans le secteur agricole a connu une nette progression en 2004. Quant aux autres secteurs de production de biens tels que l'industrie et le bâtiment, ils ont poursuivi leur essor amorcé en 2003 grâce au développement des investissements et la forte hausse de la demande extérieure. On notera aussi la très forte progression du secteur des transports et communications due au

¹ Afin de mener bien ce rapport, nous avons eu recours aux statistiques provenant du Ministère de l'Agriculture Libanaise pour les années 2003 jusqu'à 2007, la FAO, le Ministère des Finances, le Ministère de l'Economie, La banque du Liban, Le Conseil Supérieur des Douanes, Présidence du Conseil des Ministres- Mission des comptes économiques, l'Agence pour le Développement des Investissement au Liban (IDAL).

développement spectaculaire des télécommunications. La répartition du PIB sur les différents secteurs d'activité économique et son évolution en 2004 par rapport à 2003 sont données dans le tableau 1.

Tableau 1. Valeur ajoutée par secteur 2003-2004

Secteur	Valeurs en milliards de livres libanaises			Variation en %/an	
	2003	2004	2004 au prix de 2003	Variation des prix	Variation des volumes
Agriculture et élevage	1639	1697	1730	-1,9	5,6
Energie et eaux	187	93	193	-56,9	3,2
Industries	3513	3782	3781	0	7,6
Construction	2202	2407	2417	-0,4	9,8
Transports et communication	2098	2384	2489	-4,2	18,7
Services marchands	9981	10629	10536	0,9	5,6
Commerce	6693	7763	7315	6,1	9,3
Administration	3538	3611	3611	0	2,1
Total PIB	29851	32357	32072	0,9	7,4

Source : Présidence du conseil des Ministres, les comptes économiques du Liban 2004.

Le développement économique n'a pas été uniforme dans tous les secteurs. Ainsi, la part de l'agriculture dans le PIB a continué à reculer passant de 5,8% en 2002 à 5,5% en 2003 et à 5,2% en 2004, alors que celle des services a dépassé les trois quarts.

La croissance ou la régression de la valeur ajoutée dans un secteur dépend non seulement du développement de l'activité réelle dans ce secteur mais aussi de la variation des prix à la production et des prix des intrants. Il est remarquable de constater que malgré la croissance réelle du secteur de l'énergie, sa valeur ajoutée a diminué suite à la très forte hausse des prix des produits pétroliers servant à la production d'électricité, hausse non accompagnée par une hausse équivalente des prix de vente de l'énergie électrique.

Le secteur agricole souffre d'un manque de financement ; en 2005, seulement 0,33 % du budget national lui était alloué. Le financement privé est lui aussi limité, les prêts bancaires aux entreprises agricoles ne représentant que 2 % du crédit bancaire. Le gouvernement a tenté de régler ce problème de sous-financement en étendant la portée d'un programme de subvention des taux d'intérêt en vue de réduire le coût d'emprunt des petites et moyennes entreprises, principalement dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme. Le gouvernement libanais a également mis sur pied le programme de subvention Export Plus, qui vise à aider les agriculteurs à exporter leurs produits (légumes, fruits, fleurs et œufs).

Le secteur de la transformation et de conditionnement des produits agroalimentaires (principalement des fruits et des légumes) est considéré comme une composante importante des industries agricoles et agroalimentaires, mais il est en crise et requiert un effort de reconstruction considérable. Les réseaux de distribution souffrent de l'absence de contrôle de la qualité par le gouvernement, de l'insuffisance de la réglementation sur la commercialisation, et de la concurrence des produits moins chers provenant des pays limitrophes et voisins.

Le Liban s'est engagé à réduire ses droits de douane pour faciliter la conclusion d'accords commerciaux locaux, régionaux et internationaux. En juin 2002, le Liban et l'Union Européenne ont conclu une entente de partenariat euro-méditerranéen. Cette entente accorde aux produits libanais l'accès immédiat aux marchés européens et donne au Liban une période de cinq ans pour éliminer ses droits de douane. En

2001, le Liban a adopté une mesure visant à réduire les droits de douane s'appliquant aux produits importés pour donner un élan à son économie et se conformer aux conditions de son accession à l'Organisation mondiale du commerce.

Le Liban a aboli les droits de douane s'appliquant aux matières premières non disponibles dans le pays et aux produits semi-finis fabriqués à l'étranger. Les droits varient entre 50 et 70 % pour les articles de luxe, et sont d'au plus 5 % pour les articles jugés nécessaires. Parmi les produits alimentaires pour lesquels il faut une licence d'importation, notons les pommes, les olives, les agrumes, les poires, les amandes, les pommes de terre de semence et les engrais agricoles.

II – Evolution du secteur agricole

Le tableau ci-après donne l'évolution de la production agricole, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée brute (VAB) du secteur agricole en 2003 et 2004, ainsi que les variations de prix et de volume pour l'année 2004. On peut observer que la VAB a augmenté de 5,6% en volume et que la variation des prix a été négative (-1,9%) ; l'effet cumulé de ces deux variations se traduit par une augmentation de la VAB de 3,5% à prix courants en 2004. Les consommations intermédiaires ont par contre augmenté de 6,3% en volume et leurs prix ont augmenté de 8,2% se traduisant par une hausse de 15% à prix courants en 2004.

Tableau 2. La production agricole 2003-2004

Branche de production	Valeurs en milliards de livres libanaises			Variation en % en 2004	
	2003	2004	2004 au prix de 2003	Variation des prix	Variation des volumes
Céréales	62	78	67	16,2	8,9
Fruits	781	821	856	-4,1	9,7
Cultures industrielles	101	117	111	5,3	10,1
Légumes et autres plantes	570	596	589	1,3	3,3
Produits de l'agriculture	1513	1612	1623	-0,7	7,3
Animaux vivants	266	290	282	2,9	5,9
Produits d'origine animale	214	214	209	2,3	-2,0
Produits de la pêche	58	54	54	0,2	-8,0
Produits de l'élevage et pêche	538	558	545	2,4	1,2
Total Général	2050	2170	2168	0,1	5,7
-Consommation intermédiaire	411	473	437	8,2	6,3
Valeur Ajoutée brute	1639	1697	1730	-1,9	5,6

Source : Présidence du conseil des Ministres, les comptes économiques du Liban 2004.

1. Les productions végétales

Selon le Ministère de l'Agriculture, la superficie consacrée aux productions végétales en 2005 était de 273 000 ha (incluant les différentes saisons cultivées sur la même parcelle). La valeur totale de la production agricole est estimée à 1 992 milliards de livres libanaises enregistrant une diminution de 5% par rapport à 2004. Les productions végétales représentent 72% du total de la production agricole, soit

1.441 milliards de livres libanaises tandis que les productions animales représentent 28%, soit 551 milliards de livres libanaises.

Tableau 3. Evolution des productions végétales entre 2003 et 2005 (milliards de L.L.)

Type de production	2003		2004		2005	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Végétale	1366	72	1544	73	1441	72
Animale	534	28	557	27	551	28
Total	1900	100	2101	100	1992	100

Source : Ministère de l'Agriculture, 2007.

Les arbres fruitiers occupent la première place selon les superficies cultivées (82 500 ha) suivis par les céréales (65 200 ha), les olives avec 58 800 ha, les cultures maraîchères et les légumineuses avec 49 200 ha et enfin les cultures industrielles avec 10 800 ha.

Les statistiques montrent que la Béqaa tient la première place en ce qui concerne les surfaces cultivées (38%) suivie par le Nord du Liban (17%), et également pour le Mont-Liban et le Sud du Liban avec 12% pour chacune des mohafazats et en fin Nabatiyeh avec 11% (voir tableau ci-dessous).

Tableau 4. Répartition des surfaces cultivées en 2005 selon les Mohafazats

Cultures	Mont-Liban		Liban Nord		Beqaa		Liban Sud		Nabatiyeh		Total
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%	
Céréales	0	0	13034	20	38540	59	3910	6	9775	15	65169
Légumineuses	429	6	1573	22	4146	58	214	3	786	11	7148
Cultures maraîchères	2946	7	13044	31	23564	56	1683	4	842	2	42078
Cultures industrielles	0	0	2057	19	2707	25	2057	19	4006	37	10827
Arbres fruitiers	12905	17	18978	25	27328	36	14423	19	2278	3	75912
Olives	10000	17	23530	40	2941	5	10588	18	11765	20	58824
Autres arbres	5008	76	395	6	659	10	528	8	0	0	6592
Autres cultures	193	3	514	8	5015	78	193	3	515	8	6450
Total	31481	12	73125	27	104810	38	33596	12	29967	11	273000

Source : Ministère de l'Agriculture, 2007.

En ce qui concerne les surfaces irriguées, la Beqaa vient en première place avec 67%, suivi du Mont-Liban 47%, puis du Sud et du Nord du Liban avec 45% et enfin Nabatiyeh avec seulement 5% des surfaces irriguées (voir tableau ci-dessous).

Tableau 5. Pourcentage des surfaces cultivées et irriguées en 2005 par Mohafazats (hectares)

Mohafaza	Surface cultivée (ha)	% surfaces cultivées	% des terres irriguées
Mont-Liban	31482	12	47
Liban Nord	73125	27	45
Beqaa	104810	38	67
Liban Sud	33596	12	45
Nabatiyeh	29987	11	5
Total Liban	273000	100	49

Source : Ministère de l'Agriculture, 2007.

2. Les productions animales

En 2005, la production animale a représenté 28% du total des productions agricoles, enregistrant en 2005 une légère diminution (-2%) par rapport à 2004 passant de 557 milliards de livres libanaises en 2004 à 551 milliards en 2005 (voir tableau ci-dessous).

Tableau 6. Evolution de la valeur de la production animale au cours des années 2003, 2004, et 2005

Produits	2003		2004		2005	
	Valeur (milliards L.L.)	%	Valeur (milliards L.L.)	%	Valeur (milliards L.L.)	%
Lait	137.7	26	130.3	23	138.6	25
Viande rouge	77.4	15	85.0	15	87.6	16
Poulet	188.6	35	204.9	37	185.5	34
Œufs	55.8	10	61.9	11	56.9	10
Miel	20.0	4	21.9	4	25.0	5
Poissons	54.6	10	53.4	10	57.2	10
Total	534.1	100	557.4	100	550.8	100

Source : Ministère de l'Agriculture, 2007.

Cependant la production animale au Liban rencontre des difficultés majeures au niveau de la production et de la commercialisation. Les quantités produites ne satisfont qu'une faible part des besoins de la consommation, sauf pour le poulet et les œufs où il y a autosuffisance. Le faible volume de production animale est dû au coût élevé de production, à la rareté des pâturages et à la concurrence des produits importés d'Amérique du sud et particulièrement du Brésil (pour la viande rouge notamment). Il y a quelques années, avant la hausse de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain, les importations provenaient des pays de l'Union Européenne.

3. Les consommations intermédiaires de l'agriculture

Contrairement à la production qui fait l'objet de statistiques régulières de la part du Ministère de l'agriculture, la consommation intermédiaire dans ce secteur n'est pas saisie par enquête directe auprès des agriculteurs et des fermiers ; elle a été estimée de façon indirecte par l'examen de la production et de

l'importation de produits destinés à l'agriculture et à l'élevage : semences et plants, eau d'irrigation, engrais, pesticides, aliments pour le bétail, etc.

L'augmentation du volume des produits intermédiaires utilisés dans l'agriculture en 2004 par rapport à 2003 (+6,3%), est due essentiellement à l'augmentation des quantités d'engrais et de pesticides importés : respectivement +24,3% et +21,1%. L'importation des autres intrants de l'agriculture a par contre stagné ou baissé : semences et plants -9%, céréales et autres produits pour l'alimentation animale -1,7%.

La hausse des prix de ces produits (+8,2%) est aussi le résultat de la hausse des prix à l'importation qui a atteint +13,5% dans l'ensemble : engrais +13%, pesticides +0,4%, semences et plants +15,7%, aliments pour animaux +15,9%.

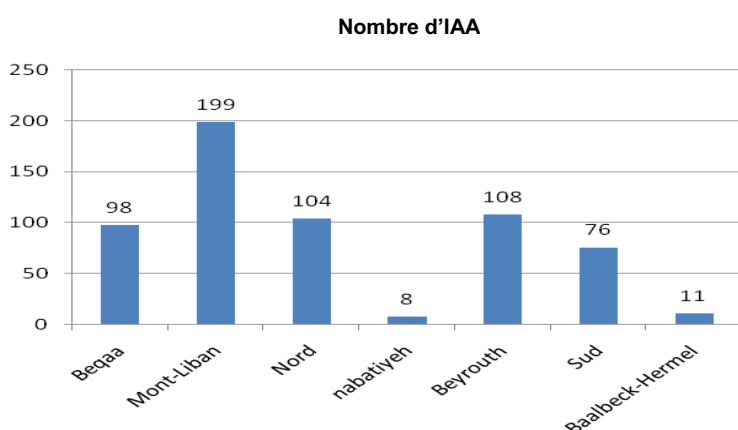
III – Les industries alimentaires

Il faut signaler que le dernier recensement industriel date de 1998. D'après ce recensement, le Liban comptait en 1998, 22 000 industries. Le secteur des industries agroalimentaires constituait un cinquième du secteur industriel libanais et employait 23% de la main d'œuvre totale. Ce secteur regroupe les industries de l'alcool, la transformation des fruits et légumes, des céréales, des olives et de l'huile d'olives.

En 2002, quelques 204 industries agroalimentaires ont été enregistrées au Ministère de l'Industrie, soit un quart du total des industries enregistrées, employant 1 901 salariés sur un total de 6 721 et investissant l'équivalent de 37% du total du capital injecté dans le secteur industriel.

Selon le Centre Euro-Libanais pour la modernisation agricole, le nombre des industries agroalimentaires serait de 604 en 2007. La moitié des entreprises agroalimentaires est localisé au Mont-Liban et à Beyrouth.

Figure 1. Répartition des IAA en 2007 selon les régions libanaises



Source : ELCIM (Euro-Lebanese Center for Industrial Modernisation) 2007.

IV – Les consommations alimentaires

La part de la consommation alimentaire dans la consommation privée intérieure est tombée de 27,9% en 1997 à 24,4% en 2004. Ce recul est dû essentiellement à la baisse des prix des produits alimentaires qui ont régressé en moyenne de 2,2% par an durant la période 1997-2002. En 2003 la hausse des prix de détail des produits alimentaires a été plus modérée que celle de l'ensemble des prix à la consommation (+2%). En 2004 par contre, les prix des produits alimentaires ont augmenté plus que l'ensemble des autres prix à la consommation alors que les quantités consommées n'ont augmenté que de 0,9%.

Tableau 7. Consommation des ménages par nature 2003-2004

Nature du produit	Valeurs en milliards de livres libanaises			Variation en %/an	
	2003	2004	2004 au prix de 2003	Variation des prix	Variation des volumes
Produits alimentaires	6400	6689	6465	3,5	0,9
Tabac	628	614	625	-1,8	-0,4
Textiles et habillement	1739	1950	1921	1,5	10,5
Energie et eaux	1905	2054	1898	8,2	-0,3
Biens durables	2414	3043	2819	8,0	16,8
Autres produits manufacturés	1883	2178	2090	4,2	11,0
Transport et communication	1938	2191	2187	0,2	12,8
Loyer du logement	2252	2299	2298	0,1	2,0
Education et santé	4540	4924	4816	2,3	6,1
Autres services	2491	2796	2763	1,2	10,9
Consommation intérieure	26190	28738	27881	3,1	6,5
-Dépense nette des voyageurs	-782	-1078	-1054	2,3	34,7
Total	25407	27660	26826	3,1	5,6

Source : Présidence du conseil des Ministres, les comptes économiques du Liban 2004.

Le taux de croissance de la consommation privée intérieure (des ménages et des touristes sur le territoire) s'est accéléré en 2004 atteignant 6,5% en volume et 3,1% en prix. En 2003, cette croissance avait été de 3,4% en volume et 3,5% en prix, alors que la période quinquennale précédente de 1997 à 2002 était caractérisée par une relative stabilité des prix et une croissance moyenne de 2% par an.

Le tableau ci-après donne l'évolution de la consommation alimentaire par produit en 2003 et 2004, ainsi que les variations des prix et des volumes. La consommation de produits de l'élevage a augmenté de +1,6% en recul par rapport au rythme de croissance des années précédentes (+4,3% en volume en 2003), recul lié à une hausse des prix supérieure à la moyenne (+5%). La consommation des produits des industries alimentaires est tirée vers le bas par la baisse sensible de consommation de viande fraîche (-3,4%) et de boissons (-2,9%), suite à la hausse importante des prix de ces produits (respectivement +7,6% et + 13%).

Tableau 8. Valeur de la consommation alimentaire des ménages par produit, 2003-2004

Nature du produit	Valeurs en milliards de livres libanaises			Variation en %/an	
	2003	2004	2004 au prix de 2003	Variation des prix	Variation des volumes
Produits agricoles	1577	1588	1615	-1,7	2,4
Fruits	732	735	756	-2,7	3,3
Légumes	760	760	770	-1,3	1,4
Céréales et autres	85	93	89	3,9	4,6
Produits de l'élevage	516	550	524	5,0	1,6
Produits des industries alimentaires	4309	4551	4326	5,2	0,3
Viandes fraîches	1058	1104	1026	7,6	-3,4
Pâtes alimentaires	869	900	891	1,0	2,5
Produits laitiers	693	705	689	2,4	-0,6
Corps gras	358	396	377	4,9	5,4
Sucre, chocolat et confiserie	189	201	197	2,1	4,7
conserves et autres	654	708	671	5,4	2,7
Boissons	490	538	476	13,0	-2,9
Total	6401	6689	6465	3,5	0,9

Source : Présidence du conseil des Ministres, les comptes économiques du Liban 2004.

V – Les échanges extérieurs et taux d'auto-provisionnement

Selon les statistiques du Conseil supérieur des douanes, les importations totales en 2005 étaient de 14.078 milliards de livres libanaises dont 2 144 milliards d'importations agricoles, soit 15% par rapport aux importations totales. Les exportations agricoles (435 milliards L.L.) ont représenté 15,5% des exportations totales (2821 milliards L.L.).

Comparées à 2004, les exportations totales ont augmenté de 8% en 2005, tandis que les exportations agricoles ont augmenté 15% en 2005 par rapport à 2004. Au contraire, les importations en 2005 ont diminué mais très légèrement par rapport à 2004 (voir tableau ci-dessous).

Tableau 9. Evolution des productions agricoles et agroalimentaires dans le commerce extérieur

Année	Importations en milliards de L.L.			Exportations en milliards de L.L.			Export /Import	
	Totales (1)	Agricoles (2)	Agr./tot. (%)	Totales (3)	Agricoles (4)	Agr./tot. (%)	3/1 (%)	4/2 (%)
2003	10827	2027	19	2294	360	16	21	18
2004	14161	2249	16	2611	379	15	18	17
2005	14078	2144	15	2821	435	15	20	20

Source : Ministère de l'Agriculture, 2007.

Le tableau ci-dessus montre les changements de la structure du commerce extérieur. Nous remarquons que le ratio des exportations totales aux importations totales a diminué en 2004 par rapport à 2003 et a repris sa valeur de 2003 en 2005.

Tableau 10. Commerce extérieur des produits agricoles au cours des années 2003, 2004, et 2005

Produits	Importations			Exportations		
	en milliards de L.L.			en milliards de L.L.		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Productions de plantes	595	680	595	153	157	159
Productions animales	626	678	641	10	8	10
Total productions agricoles	1221	1358	1236	163	165	169
Produits agroalimentaires	806	891	908	197	214	266
Total productions agricoles et agroalimentaires	2027	2249	2144	360	379	435
Total	10827	14161	14078	2294	2611	2821

Source : Ministère de l'Agriculture, 2007.

Plus de la moitié des importations en 2005 provient des pays de l'Union Européenne (54,5%) ; les pays arabes représentent 14,2%. La destination principale des trois quart des exportations libanaises reste les pays arabes (77%) suivis par les pays européens (19%).

VI - Le secteur de la pêche

Le Liban compte 220 kilomètres de côtes, 31 ports et 6 500 pêcheurs professionnels (Ministère de l'Agriculture Libanaise, 2005). Les pêcheurs sont regroupés dans 25 coopératives et constituent 4 syndicats repartis sur les différents mohafazats du Liban.

1. Infrastructures et équipements

La flotte est constituée de 2000 bateaux, dont 71 seulement ayant une longueur supérieure à 10 mètres. Seulement 1961 bateaux travaillent à plein temps, l'activité des autres bateaux dépend des saisons et du temps.

2. La production : tonnage et capture

La pêche maritime représente 8000 tonnes de poissons capturés en 2005, réparties selon les 4 saisons de la façon suivante :

- 30% des poissons sont capturés au printemps,
- 42% des poissons sont capturés en été,
- 20% des poissons sont capturés en automne,
- 8% des poissons sont capturés en hiver.

Les quantités capturées sont en augmentation grâce aux nouvelles techniques utilisées dans la pêche.

3. La consommation des produits de la pêche

La consommation des poissons a diminué ces dernières années. Elle a atteint 34 000 tonnes en 2005 (poissons surgelés, réfrigérés, frais et en conserve inclus) enregistrant une diminution de 6% par rapport à 2004.

En 2005, la consommation des poissons par personne est estimée à 7,7 kg. La production locale (pêche maritime et pisciculture comprises) couvre 25% de la demande.

4. Les échanges des produits de la pêche

Tableau 11. Importations de poissons en quantité et en valeur

Catégories	2003		2004		2005	
	Quantité (1000 T)	Valeur (milliards L.L.)	Quantité (1000 T)	Valeur (milliards L.L.)	Quantité (1000 T)	Valeur (milliards L.L.)
Poissons frais, surgelés et réfrigérés	12.20	46.3	14.92	53.6	14.07	57.5
Poissons en conserve	5.02	20.2	6.35	26.6	5.71	25.3
Total	17.22	66.5	21.27	80.2	19.78	82.8

Source : Ministère de l'Agriculture, 2007.

VII - Les politiques agricoles

1. Evolution des politiques agricoles et alimentaires

L'agriculture libanaise apparaît aujourd'hui comme le parent pauvre de l'économie. La politique économique a souvent considéré que seul le secteur des services pouvait constituer une voie pour le développement du pays, malgré le poids social que pouvait représenter l'agriculture. Actuellement, le Liban compte environ 30% de sa population vivant en milieu rural pour environ 13% du Produit Intérieur Brut. Par contre, les ressources consacrées à l'agriculture représentent moins de 1% du budget national et se trouvent en diminution constante.

L'agriculture libanaise fut avant la guerre le fleuron de l'économie et de l'image nationale. Avant 1986, les exportations de fruits, légumes et produits de l'aviculture étaient très développées principalement vers les pays voisins. Le développement des agricultures des pays environnants et le délaissement de l'agriculture dans la politique d'après guerre ont progressivement entraîné une baisse de compétitivité de l'agriculture libanaise.

Le secteur agroalimentaire présente aujourd'hui un déséquilibre important de la balance des paiements. En 2001, les échanges entre le Liban et les pays tiers, faisaient apparaître un grave déficit de la balance commerciale, puisque les importations représentaient 1 268 millions de \$ contre 164 millions de \$ d'exportations. Sur les dix dernières années, alors que les exportations restaient stables en valeur, les importations de produits agricoles et agroalimentaires se sont accrues de plus de 500 millions de \$.

Il faut également noter que le Liban connaît une croissance relativement importante de sa population. Les évaluations les plus pessimistes estiment à 1,36% par an cet accroissement, ce qui permet de prévoir une augmentation globale de 50% du nombre d'habitants dans les 30 prochaines années. D'ici là, le pays devra être en mesure de nourrir plus de 5 500 000 personnes sur son territoire.

Par ailleurs, les perspectives de la mondialisation ont fait entrer le Liban dans une ère de libération des échanges, qui se concrétise principalement par la signature de nombreux accords conduisant à l'abolition progressive des barrières douanières ; libéralisation des échanges avec 14 pays arabes, dès 2008 et avec l'Union Européenne dès 2014. Le Liban doit donc déterminer clairement sa propre stratégie par rapport :

- à sa volonté de rétablir l'équilibre de la balance des échanges agroalimentaires,
- à ses ambitions d'exportation,
- à son aptitude à nourrir la population libanaise,
- au risque de dépendance nutritionnelle du pays,
- au maintien et à la création d'emplois directs et indirects en milieu rural et agricole.

Dans ce contexte doit se dessiner une véritable politique favorisant la compétitivité de l'agriculture, l'accroissement des quantités produites et l'amélioration de la qualité des productions. L'efficacité de la trame organisationnelle et la pertinence de l'environnement professionnel de l'exploitation agricole sont des éléments très importants de cette politique. La performance du secteur passe par le développement harmonieux et la distribution équitable de la richesse produite entre tous les acteurs de la filière agricole.

2. Politiques de structures

Le Schéma directeur de planification met en lumière cinq axes prioritaires sous tendus par des projets de haute priorité qui ont tous des impacts importants sur le développement agricole du pays. L'ensemble de cinq programmes prioritaires mis en cohérence touche aux thèmes majeurs suivants :

1. Consensus national sur une loi d'orientation agricole
2. Réforme législative et institutionnelle
3. Ajustement des instruments de financement de l'agriculture
4. Mise en place des Services d'appui à la profession
5. Renforcement du secteur privé pour l'organisation économique du secteur agricole

Les objectifs attendus des programmes prioritaires sont résumés ci-après.

A. Loi d'orientation agricole

La mise en œuvre du programme s'inscrit dans un processus interactif basé sur un principe d'adoption, à chaque niveau de décision, jusqu'au consensus national. La proclamation d'une loi d'orientation agricole concrétisera l'adoption des recommandations politiques et des stratégies prioritaires à mettre en œuvre pour y parvenir. Les différentes étapes qui jalonnent le processus pour atteindre cet objectif sont décrites ci-après.

Après l'approbation des recommandations et du schéma directeur, le gouvernement met en œuvre la plateforme de réformes proposées pour restructurer les services et directions du Ministère de l'agriculture. Il poursuit et complète la mise à jour des programmes prioritaires en y intégrant les recommandations des filières, organisations professionnelles et coopératives. Il procède à l'assemblage en un seul document et assure sa conversion en proposition de loi apte à être présenté au Conseil des Ministres.

Le gouvernement, après amendement et approbation soumet le projet de loi d'orientation agricole au Parlement. La Commission parlementaire présente le projet en session et après débat et amendement à la Chambre, le soumet au vote de l'Assemblée Nationale qui l'adopte sous forme de Loi d'orientation agricole.

B. La réforme des institutions et de la législation

Pour satisfaire aux propositions du schéma directeur de politique agricole et assurer les fonctions régaliennes de l'Etat qui sont celles de réguler, contrôler mais aussi inciter, éduquer et accompagner sa mise en oeuvre, les grandes fonctions du département seront rationalisées et les ressources humaines redéployées et formées.

La régulation des opérations économiques, la surveillance et le contrôle traiteront de tous les aspects légaux et réglementaires du cadre d'exercice de la politique agricole et du respect des règles et normes, par secteur de production (végétale, animale, aquaculture, pêche et chasse).

La planification et programmation ainsi que le suivi et évaluation seront assurées de façon continue, à travers les activités liées à la documentation et information, aux données statistiques, aux études et analyses conduisant à un pilotage soutenu de l'application des orientations de la politique agricole.

Les fonctions de régulation des opérateurs du secteur agricole et de leur encadrement seront réunies autour d'une même structure et constitueront l'interface du dialogue entre l'administration et les producteurs agricoles. Cette structure sera le moteur du développement indispensable des Organisations Professionnelles Agricoles, et le garant de leurs performances.

L'information, la communication et vulgarisation ainsi que la coordination des fonctions de recherche, enseignement et formation avec les institutions chargées de les mettre en oeuvre constitueront le pôle d'activités qui assurera la maîtrise et la diffusion des mesures et des technologies répondant aux orientations de la politique agricole.

Pour garantir l'unité et la cohérence entre ces quatre pôles interdépendants, une coordination serait assurée par une autorité commune autour de laquelle les responsables des pôles proposeraient et appliqueraient les mesures pratiques de réalisation de la politique agricole.

A cette autorité, seraient rattachés des services de gestion des ressources humaines et du matériel, (bureaux, aménagements, systèmes de télécommunication et d'information), la gestion du budget (conception, négociation, exécution) et des contentieux et de la médiation, ainsi que la communication et les relations avec les autres institutions d'Etat (ministères, conseil des ministres, parlement, etc.). Ces services attachés à l'autorité de coordination déchargeraient les pôles d'activités techniques et opérationnels des affaires administratives courantes.

Au niveau régional, la production de plants et la distribution de facteurs de production seront confiées à la sphère privée (Organisations Professionnelles Agricoles, opérateurs économiques). La gestion des Centres de formation professionnelle sera assurée par les Organismes paritaires des Organisations professionnelles agricoles (Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Agriculture).

Sous l'autorité d'un responsable régional coordonnant l'ensemble et, rattaché lui - même à l'autorité centrale du ministère, l'organisation du Service se ferait autour des activités de régulation et du contrôle avec l'information sur la législation et sur les textes réglementaires, et leur application sur le terrain. Les tâches de planification - programmation et de suivi - évaluation avec la collecte des statistiques, le fonctionnement des systèmes de production et l'appui au suivi des réalisations et à leurs effets, seront ainsi traitées au niveau régional. De même que l'encadrement des opérateurs du secteur agricole et le

conseil avec l'information, la communication, la vulgarisation ainsi que la promotion des Organisations Professionnelles Agricoles.

Actualisation de la législation

Une identification minutieuse des contraintes a été réalisée à travers une étude approfondie de la législation en vigueur. Des actions ciblées pour le montage d'une armature juridique et réglementaire adéquate sont proposées pour intervenir sur les facteurs clés. Des propositions sont formulées pour permettre la mise en place des organisations, structures et institutions, publiques et privées, performantes et aptes à répondre aux besoins du monde rural en matière de soutien et conseil, ainsi que d'en assumer la coordination.

La révision des textes et règlements portera sur la gestion, la préservation et la sauvegarde des ressources naturelles, du milieu et de la biodiversité. Une actualisation des lois foncières et l'adoption d'un statut légal de l'exploitant et de l'exploitation agricole permettront de libérer les énergies et d'accompagner le développement durable.

Un cadre juridique et organisationnel encadrera les Organisations Economiques Agricoles, et garantira la sécurité sanitaire des aliments, pour l'application d'une réglementation à travers les activités de régulation et de contrôle.

La mise en place d'un processus dynamique facilitera l'application des conventions et accords internationaux au regard de la législation nationale et des comportements.

C. Ajustement des instruments de financement

Une des missions confiées aux structures d'encadrement et d'organisation des compétences est d'intercéder en faveur d'un accès généralisé au Crédit agricole. Des prêts à long et moyen terme permettront le financement des infrastructures, aménagements, équipements, pour la durabilité des exploitations agricoles et la sauvegarde des ressources naturelles.

Les crédits de court terme ou de campagne, devraient faciliter la stabilité des approvisionnements et des prix. La facilitation de l'action du secteur assurances permettra de sécuriser l'exploitant et son outil de travail.

D. Services d'appui à la profession

Sous ces termes s'inscrivent des lignes d'action à mettre en œuvre par le secteur public, dans une phase transitoire. Il s'agit de la réforme du système d'enseignement pour une meilleure adéquation enseignement/formation et emploi, avec une répartition rationnelle des infrastructures d'enseignement par zones géographique et agro-climatique. Une harmonisation du système national d'enseignement agricole sera réalisée pour une unification des programmes et méthodes pédagogiques.

Le développement de la formation permanente en alternance, dans les lycées et les structures autonomes de formation, et la formation professionnelle délivrée, en fonction de la demande des exploitants, participent de cette réforme.

De plus, un rapprochement entre recherche, structures d'enseignement, formation vulgarisation pour un partenariat dynamique mettra la recherche appliquée à l'écoute et au service des producteurs Enfin, l'instauration du Conseil agricole comme moteur principal d'intégration des petites exploitations familiales pourra relever leur niveau de technicité et les conduire vers la gestion rationnelle, rentable, compétitive et durable de leur exploitation.

Cette activité sera menée à travers des méthodes modernes de vulgarisation et de conseil agricole qui intègrent les notions de compétitivité et développent des thèmes portant sur son amélioration. Cette approche s'appuiera sur les conseils pratiques de vulgarisation au moyen de visites d'échanges organisées en milieu paysan.

Au fur et à mesure de l'installation des Organisations Economiques Agricoles dans leur mission d'encadrement, elles participeront à ces initiatives en fonction de leurs compétences. A terme, elles devront assumer cette activité qui rentre dans le cadre de la mission qui leur est conférée.

E. Organisations économiques du secteur agricole

L'exploitant agricole participe à la gestion, préservation et sauvegarde des ressources naturelles, du milieu et de la biodiversité.

Pour consolider le rôle majeur de l'exploitant agricole et de l'initiative privée de la production jusqu'à la commercialisation, le schéma directeur de politique agricole propose l'actualisation des lois foncières et l'adoption d'un statut légal de l'exploitant et de l'exploitation agricole. Ainsi des structures spécifiques propriétaires de la terre pourraient louer le foncier aux exploitants locataires, sur des contrats de location de longue durée et favoriser ainsi le maintien des aménagements et de la fertilité des sols.

Ces unités d'exploitation viables et rationnelles pourront se grouper pour bénéficier de facilités pour l'achat, de l'utilisation des moyens de production en commun (approvisionnement, équipements, aménagements, ressources naturelles), de la normalisation des produits et le contrôle de qualité ainsi que de la valorisation des productions (négociation, collecte, commerce, transformation, logistique).

Des associations d'intérêts et de métiers complémentaires (regroupements de commerçants ou d'industriels et de producteurs) sont aussi des moyens pour aboutir à la maîtrise des filières (Interprofessions, marchés de gros) et constituer un pôle de développement économique.

Un cadre juridique et organisationnel pour l'encadrement des Organisations Economiques Agricoles appuiera ces initiatives. Ces Organisations Economiques Agricoles adhèrent au principe de précaution pour produire dans un environnement sain des aliments et les commercialiser en respectant les procédures de gestion et les normes de sécurité sanitaire. Pour appuyer cette garantie de transparence et le respect des procédures et des normes (tenue et certification des comptes, normalisation des productions et de la transformation, observatoire des cours et des flux de produits, mercuriales), des appuis en formation pour la gestion, la tenue des comptes et leur certification, le suivi et l'autocontrôle de qualité seront assurés.

L'émergence de structures d'encadrement et d'organisation de compétences conduirait à l'amélioration générale de la compétitivité à travers le monitoring, le suivi et contrôle des circuits de production et la commercialisation et particulièrement par la maîtrise du montage des dossiers pour un accès généralisé aux différents produits financiers du Crédit agricole.

3. Politiques de développement rural

Au Liban, la question de développement rural est très ambiguë. En effet, le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Economie, Le Conseil de développement et de reconstruction (qui planifie, coordonne, et gère tous les projets de développement rural), et les organisations internationales comme la FAO, le PNUD, etc., sont impliquées dans les activités de développement rural. En 2002, le CDR a préparé une « politique et stratégie de développement rural » qui a pour objectifs :

- d'augmenter l'efficacité des dépenses publiques,
- d'améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques,
- d'augmenter la contribution de la femme en milieu rural,
- d'adopter l'approche participative pour le développement rural,
- de développer la gestion des ressources naturelles,
- d'assurer la compétitivité du secteur agricole,
- de mettre en place les politiques, les lois et les réglementations.

Cette stratégie va permettre le développement des régions rurales, qui à son tour permettra le développement régional équilibré. Cette stratégie va être renforcée par des projets avec les municipalités où ces dernières vont déterminer leurs besoins et leurs priorités, chacun selon sa région. Durant les années 2005 et 2005, plusieurs projets ont continué leurs activités dans les régions rurales.

4. Politiques de prix et de subventions

A. Programme Export plus

Malgré sa faible SAU, ses importations agricoles élevées, le Liban reste autosuffisant pour les poulets de chair, les œufs, certains fruits. Les principales exportations agricoles sont les pommes de terre, les raisins, les fruits, les cultures maraîchères, les agrumes, les bananes et beaucoup de produits agroalimentaires. Afin d'améliorer la qualité des exportations, le gouvernement libanais a mis en place en 2001, un programme de subvention Export Plus, qui vise à aider les agriculteurs à exporter leurs produits (légumes, fruits, fleurs et œufs), l'ouverture de nouveaux marchés à travers l'amélioration de la qualité des produits et l'utilisation des nouvelles techniques de packaging et ceci en subventionnant les frais d'exportations des produits agricoles. Le gouvernement a mis 50 milliards de livres libanaises à la disposition de ce programme.

Les exportations des fruits et légumes ont atteint 1 723 233 tonnes entre le 14 Août 2001, date de démarrage du programme, jusqu'au 31 Décembre 2005, avril et mai 2005 non inclus à cause de l'arrêt du programme pendant ces deux mois ; ainsi que 665 185 caisses d'œufs (chaque caisse contient 12 cartons d'œufs, chacune contient 30 œufs) et enfin 85 tonnes de fleurs.

Le programme a établi une classification des pays importateurs selon la proximité avec le pays. Ainsi trois zones ont été identifiées :

Type de production	Zone A	Zone B	Zone C
	Valeur de la subvention par tonne	Valeur de la subvention par tonne	Valeur de la subvention par tonne
	(en livre libanaise)	(en livre libanaise)	(en livre libanaise)
Fruits	75 000	120 000	200 000
Maraîchages	50 000	75 000	150 000

Zone A : Syrie, Jordanie, Iraq.

Zone B : Egypte, Turquie, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Yémen, Emirats arabes, Oman, Bahreïn, Iran.

Zone C : le reste du monde.

Le programme paye 400 000 L.L. sur chaque tonne exportée par avion quelque soit le produit. Il paye aussi 7 000 L.L. par caisse d'œufs et 400 000 L.L. par tonne de fleurs quelque soit la destination et le moyen de transport.

Concernant la destination des exportations agricoles subventionnées par le programme Export, on remarque que les pays du Golfe tiennent la première place avec 71% du total des exportations agricoles ayant à la tête l'Arabie Saoudite (28%) suivie par le Koweït (18%) puis la Syrie (16%).

La pomme de terre vient à la tête des exportations agricoles (33%) suivie par les agrumes (28%) et ensuite les fruits à pépins (12%).

B. Le blé

Le blé est une culture subventionnée par l'Etat. C'est la direction générale des céréales et de la betterave sucrière qui s'assure des surfaces cultivées chaque année en blé et détermine le montant ou le prix à payer aux agriculteurs en fonction des prix internationaux du blé.

Le tableau ci-dessous montre les quantités de blé produites au cours des années 2003, 2004 et 2005, ainsi que le montant de subventions.

Tableau 12. Subventions du blé

Année	Prix subventionné (\$)	Prix international (\$)	Quantités subventionnées (tonnes)
2003	250	150	53 669
2004	250	150	60 728
2005	250	150	73 000

Source : Ministère de l'Economie, 2006.

C. Le sucre

La betterave sucrière est une culture pratiquée au Liban depuis de longues années. Pendant la guerre, cette culture a été arrêtée et a repris en 1995. Suite à la demande du FMI et de la Banque Mondiale, le Liban a décidé d'annuler les subventions de la betterave sucrière en 2004. Mais suite à la pression des agriculteurs, une stratégie a été mise en place consistant à réduire les quantités produites et le montant de la subvention par tonne pour une durée de deux ans. Le tableau ci-dessous montre la production de la betterave sucrière et le montant de la subvention par tonne au cours des années 2004, 2005 et 2006.

Tableau 13. Subventions des betteraves sucrières

Année	Production nette des betteraves sucrières (tonnes)	Production nette en sucre (tonnes)	Prix subventionné aux betteraves sucrières (Livres Libanaises/tonne)
2004	52 619	6 225	102,000
2005	30 000	-	93,000
2006	24 700	2 700	-

Source : Ministère de l'Economie, 2006.

Conclusion

Le secteur agricole, malgré la passivité de son environnement, reste un secteur dynamique, c'est-à-dire que l'on rencontre des initiatives individuelles montrant une « agriculture de précision », de très haute technologie, prétendant non à la production de masse mais plutôt à des « productions de niche », à forte typicité, de qualité reconnue et dégagant une valeur ajoutée capable de rémunérer correctement l'exploitation. Mais une telle évolution positive est gênée par le comportement opportuniste de court terme de la majorité des opérateurs (agriculteurs, services à l'agriculture, associations, coopératives) qui correspond bien à l'absence de vision stratégique et d'un rôle clair de l'Etat. On constate que les interventions de l'Etat et des donateurs sont multiples et coûteuses, mais inefficaces car peu ciblées, non coordonnées, peu suivies et non évaluées. Beaucoup d'entre elles s'apparentent à de la distribution sans contrepartie (« logique de guichet »).

Sans une politique adéquate menée dans une perspective de long terme, le rôle économique et social de l'agriculture diminuerait fortement, gaspillant des ressources devenues précieuses, comme l'eau, et laissant s'alourdir la facture alimentaire du pays et se dégrader l'environnement. Les économies que l'Etat croit faire avec une politique agricole au rabais risquent en définitive de se révéler très coûteuses. En effet, si les conditions actuelles prévalent, sans possibilités réelles de pilotage avec une modernisation lente et la pérennisation de structures obsolètes dans l'agriculture, son amont, son aval et ses services d'appui, le profil résultant ressemblera beaucoup à la situation présente, avec plus d'abandon de terres, plus d'agriculteurs à temps partiel et âgés et un accroissement des performances diminué environ de moitié par rapport aux augmentations estimées dans les prévisions. Le Liban sera devenu importateur net en tous produits.

Une politique agricole floue, sans moyens significatifs et sans vision de long terme, cherchant plus le statu quo que le consensus politique, permettrait certes une croissance modeste de la production agricole mais celle-ci aurait peu de chance de répondre à la simple demande interne, même dans les productions aujourd'hui exportées. Le rôle économique du secteur deviendrait négligeable, la dépendance des importations alimentaires quasi totale, le tout se soldant par un exode rural renforcé et une dégradation accélérée des ressources naturelles liée au délaissement du tissu productif (érosion, désertification, gaspillage de l'eau, etc.).

Références bibliographiques

- Agence pour le Développement des Investissements au Liban, 2006. *Plan d'action pour le programme national des subventions des exportations libanaises «export plus » 2007-2011* (en arabe).
- Banque du Liban, 2006. *Rapport annuel de la banque du Liban*. (en arabe).
- Banque du Liban, 2005. *Rapport annuel de la banque du Liban*. (en arabe).
- Banque du Liban, 2004. *Rapport annuel de la banque du Liban*. (en arabe).
- Conseil des Douanes libanaises, accessible sur www.customs.gov.lb, internet, consulté en novembre, décembre 2007.
- ELCIM (Euro-Lebanese Center for industrial Modernisation) 2007. Accessible sur www.elcim-lb.org, internet, consulté en décembre 2007.
- Ministère de l'Agriculture libanaise, 2007, FAO. *Les statistiques agricoles au Liban en 2005* (en anglais).
- Ministère de l'Agriculture libanaise, 2006, FAO. *Les statistiques agricoles au Liban en 2004* (en anglais).
- Ministère de l'Agriculture libanaise, 2005, FAO. *Les statistiques agricoles au Liban en 2003* (en anglais).
- Ministère de l'Agriculture libanaise, 2004. *La stratégie de développement agricole* (rapport résumé), plan d'action du Ministère de l'Agriculture pour les cinq années 2005-2009 (en arabe).
- Ministère de l'Agriculture libanaise, FAO, 2004. *La stratégie eu développement agricole du Liban*. (en français).
- Ministère de l'Economie libanaise, 2006. *Les comptes économiques du Liban*. (en arabe).
- Ministère des Finances libanaises, 2007. *Les comptes fiscaux de la République Libanaise entre 1993 et 2006*.
- Ministère des Finances libanaises, 2006. *Les perspectives des finances publiques en 2006, rapport annuel du Ministère des Finances*.
- Ministère des Finances libanaises, 2005. *Les perspectives des finances publiques en 2005, rapport annuel du Ministère des Finances*.
- Ministère de l'Industrie libanaise, 2000. *Rapport sur l'industrie libanaise entre 1998 et 1999* (en anglais).
- République Libanaise, Présidence du Conseil des Ministres, Mission des comptes économiques 2007. *Les comptes économiques au Liban 2004*.

Annexes

Tableau 1. Comptes économiques de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Résultats globaux (Milliards de Livres Libanaises)

I - Agriculture, élevage et pêche	2003	Indices 2003 = 100		2004
	aux prix courants	volume	prix	aux prix courants
A. Production agricole finale	2050	5,7	0,1	2170
productions végétales	1513	7,3	-0,7	1612
productions animales (élevage et pêche)	538	1,2	2,4	558
B. Consommations intermédiaires	411	6,3	8,2	473
C = A-B. Valeur ajoutée brute	1639	5,6	-1,9	1697

Source : Présidence du Conseil des Ministres - Mission des comptes économiques.

Tableau 2. Comptes économiques de l'agriculture. Résultats par cultures, activité d'élevage et de forêt (Milliards de Livres libanaises)

I - Agriculture et élevage	2003	2004	2005
Production agricole finale			
productions végétales	1366,2	1544,1	1441,1
céréales	65,1	89,9	93
riz			
légumineuses	28,9	26,9	22,4
racines et tubercules			
cultures industrielles	100,8	116,9	103,3
légumes	372,7	402,5	422
fruits	646,5	644,1	630,7
agrumes			
raisins			
vins et jus de raisins			
olives de table	110,3	212,3	113,2
huile d'olives			
autres	41,9	51,5	56,5
viandes et produits de l'élevage	479,4	504	
viande bovine	41,7	44,3	
viande ovine	18,2	20,7	
viande porcine	2,7	2,6	
volaille	188,5	204,9	
autres viandes (chèvres)	14,8	17,4	
lait	137,7	130,3	
oeufs	55,8	61,9	
autres produits d'élevage (miel)	20	21,9	

Source : Présidence du Conseil des Ministres- Mission des comptes économiques.

Tableau 3. Nombre d'exploitations par taille et superficie en 1997

taille	nombre en milliers	% du total	% cumulé	surface en 1000 ha	% du total	% cumulé
0 - 1 ha	141,6	72,7	73	48,6	19,6	20
1 - 6 ha	46,97	24,1	97	100,4	40,5	60
6 - 20 ha	5,11	2,6	99	49,8	19,9	80
20 - 50 ha	0,9	0,5	100	26,5	10,7	91
>50 ha	0,2	0,1	100	22,6	9,1	100
Total	194,8	100		247,9	100	

Source : Recensement agricole Ministère de l'agriculture et FAO de 1997.

Tableau 4. Evolution des principales productions végétales

	Surface (hectares)			Production (1000 T)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
blé dur	45 810	46 615	49 543	116,3	136,8	143,7
blé tendre	0	0	0	0	0	0
orge	13 900	12 586	14 524	25	23,8	29
maïs	900	551	950	3,3	3,3	0,9
riz	0	0	0	0	0	0
autres céréales	142	208	152	182,2	232,4	220,7
total céréales	60 752	59 960	65 169	326,8	396,3	394,3
pommes de terre	19 157	19 532	19 671	416,4	499	511,4
betteraves à sucre		1 156	1 100		84,8	79,2
tournesol						
cultures fourragères						
laitue	1 100	1 281	1 156	22,1	32,1	28,9
pastèques	2 410	2 384	2 100	86,7	85,6	73,5
melons	401	410	274	8,3	9,2	6
tomates	3 820	3 104	3 696	217,1	225,3	277
piments	200	249	165	3,6	7	4,3
oignons	1 906	2 005	1 961	62,5	52	50,9
oranges	10 200	10 572	10 244	222	234	235,6
mandarines, clémentines	2 200	1 943	1 750	44,1	39,5	31,5
citrons	3 516	3 844	4 042	83,2	106,5	113,2
pommes	9 487	9 390	9 411	152	113,3	114,8
poires	3 423	3 240	3 350	38,7	36,7	36,8
pêches	2 874	2 952	3 100	26,7	34,5	34,1
amandes	6 489	6 217	6 280	27,4	27,5	28,3
bananes	2 806	2 791	2 800	71,8	85,6	81,2
raisins de table	11 302	10 950	9 915	104,9	109,7	99,1
vin						
olives de table		58 531	58 824	83,2	167,3	76,5
huile d'olive						
abricot	6 134	6 251	6 353	30,8	28,6	31,8
cerise	7 554	7 733	7 780	36,9	30,7	29,5
prunes et pruneaux	2 208	2 197	2 130	20,1	26,3	25,5
fraise	250	290	300	3,1	3	3,3
autres						
tabac	9 000	9 387	9 000	9,9	11	9

Source : Ministère de l'Agriculture Libanaise, statistiques agricoles pour le Liban 2005.

Tableau 6. Prix à la production (LL/Kg)

	Prix (livres libanaises /kilogramme)		
	2003	2004	2005
blé dur	325	365	390
blé tendre			
maïs	256	300	450
riz			
autres céréales	216	241	260
total céréales			
pommes de terre	266	238	225
betteraves à sucre		100	126
tournesol			
cultures fourragères			
laitue	252	260	275
pastèques	248	129	110
melons	278	380	350
tomates	392	550	565
piments	319	423	450
oignons	433	253	248
oranges	465	427	419
mandarines, clémentines	504	517	512
citrons	461	430	398
pommes	691	669	700
poires	804	736	725
pêches	874	879	865
abricots	628	688	678
amandes	937	700	750
bananes	658	748	740
raisins de table	521	460	443
vin			
olives de table	1325	1269	1480
huile d'olive			
autres			
viande			
bovins	3 447	3 760	4 484
moutons	3 243	3 009	4 097
chèvres	1 944	2 335	2 485
porcs			
chevaux			
poulets	2 414	2 524	2 963
lapins			
autres			
autres			
lait	768	681	713
lait de vache			
lait de brebis			
lait de chèvre			
autres			
oeufs rouges	2 593	2 408	3 528
œufs blancs	2 519	2 345	3 425
autres			

Source : Ministère de l'Agriculture 2005.

Tableau 7 - Indicateurs des sous-secteurs des IAA (Millions Livres Libanaises)

	2005			
	nombre d'entreprises unité	nombre d'emplois 1000 emplois	ventes millions LL	valeur ajoutée millions LL
industries de la viande	38	1118	80 711	55 235
industries des pêches	33	171	10 299	5 754
conserves végétales	160	1226	110 913	29 894
huiles et graisses	307	1044	30 740	17 618
industries laitières	117	679	15 581	4 007
meunerie	182	1329	276 474	130 710
alimentation animale	3	104	28 220	15 194
pain, pâtes, biscuits	2163	9154	258 657	97 116
sucre	34	149	914	221
cacao, chocolat	1007	5581	231 789	86 124
vin	2	88	8 058	4 608
bières	3	251	32 621	17 993
boissons non alcoolisées et eau	115	2677	238 154	101 951
autres	318	2818	193 842	82 769
total IAA	4482	26389	1 516 970	649 190

Source : Recensement industriel 1997.

Tableau 8. Commerce extérieur agricole par produits (millions de L.L.)

	2004				2005			
	importations		exportations		importations		exportations	
	quantité	valeur	quantité	valeur	quantité	valeur	quantité	valeur
	Tonnes	Million L.L.	Tonnes	Million L.L.	Tonnes	Million L.L.	Tonnes	Million L.L.
blé dur	485 141	131499	5 240	1856,000	402 575	95 069	83	96
blé tendre								
orge	62 890	10 257	0	0	65 584	13 259	2	1
maïs	318 760	74 600	399	98	293 584	57 776	649	124
riz	50 936	32 253	3 096	3 336	49 675	33 753	2 197	1 396
autres céréales	4 224	1 093	29	155	5 727	1 210	59	320
total céréales	921 951	249 702	8 764	5 445	817 145	201 067	2 990	1 937
pommes de terre	78 710	35 248	144 885	20 667	89 693	34 536	141 187	19 587
tournesol	167	11 077	3 183	965	7 458	75	250	9
fourrages								
laitue	885	354	14 157	4 069	1 212	630	12 614	4 488
pastèques et melons	8 921	4 084	7 121	1 166	14 689	5 098	987	197
tomates	17 472	7 344	7 706	1 418	26 366	12 543	3 552	860
piments	5 751	2 389	1 982	462	3 824	1 776	992	294
oignons	20 642	4 897	13 124	1 760	17 896	4 470	11 285	1 498
oranges	1 811	952	71 636	12 155	528	244	93 508	14 251
mandarines, clémentines								
citrons	403	318	19 754	3 343	391	216	20 615	3 250
pommes	1 338	1 016	55 343	16 015	1 660	1 191	50 368	14 613
poires et coings	368	231	11 560	2 573	247	142	10 848	2 593
pêches	23	32	5 052	2 754	49	47	4 004	1 080
amandes	3 002	17 334	144	189	2 801	14 980	88	229
bananes	1 077	876	30 904	3 966	760	505	29 786	3 984
raisins de table	92	75	28 904	7 609	537	317	27 332	7 180
vin	1	7 615	2	13 559	1	6 818	3	15 636
olives de table	2 321	1 784	55	167	3 586	2 871	15	39
huile d'olive	0	2 438	2	6 620	2	5 581	3	9 345
abricot	418	776	1 737	559	356	662	1 391	545
cerise	39	61	2 388	3 414	30	37	4 264	3 001
prunes et pruneaux	1 267	1 643	4 446	1 107	974	990	4 981	1 274
fraise	651	968	140	150	635	875	136	130
autres								

Source : Douanes Libanaises.

Tableau 9. Le budget du ministère de l'agriculture (Direction Générale de l'Agriculture et la Direction Générale des Coopératives) pour les années 2001-2002-2003

Rubrique	2001		2002		2003	
	Millions L.L	%	Millions L.L	%	Millions L.L	%
1-Budget de fonctionnement						
- Services et produits consommables (location, maintenance, équipement, fournitures de bureaux, carburant, transport et déplacement, publicité, assurances, nettoyage, dépenses diverses).	10 294	17.12	7 175	20.59	5 471	15.96
- Salaires et rémunérations	12 369	20.57	11 778	33.80	11 448	33.40
2- Services et aides						
- Aides pour les coopératives (association générale des coopératives, caisses mutuelles, coopératives et syndicats)	932	1.55	500	1.43	450	1.31
- Contribution aux projets (Projets du développement du secteur d'élevage, Projet de renouvellement et réhabilitation du secteur de l'irrigation)	3 100	71.68	2 497	72.72	0	0
- Etudes	450	0.75	157	0.45	70	0.20
- produits phytosanitaires	3 000	4.99	2 040	5.85	1 800	5.25
- Engrais	15	0.02	7	0.02	5	0.01
- Semences et plants (oliviers et reines des abeilles)	4 002	6.65	3 138	9.00	2 001	5.84
- Aliments pour poissons	100	0.17	67	0.19	60	0.18
- Produits vétérinaires et vaccins (tests pour les bovins et organisation de la carte de santé)	5 430	9.03	1 100	3.16	970	2.83
3- Autres						
- Plan vert	14 441	24.01	4 390	12.60	7 000	20.42
- Recherches	6 000	9.98	2 000	5.74	5 000	14.59
Total général (1+2+3)	60 132	100.00	34 849	100.00	34 275	100.00
Total du budget du ministère (1+2)	43 104	72	25 343	73	28 919	84
Dont services et aides (2)	17 028	28	9 505	27	5 356	16
		100.00		100.00		100.00
Part du budget du ministère de l'agriculture par rapport au budget total de l'état	0.6 %		0.37 %		0.4 %	